



DIGRAIN[®]
'PYRETHRUM'

Insecticide concentré pour la destruction des déprédateurs des céréales
AMM n°8800035 (Predex pb / Edialux)

1. COMPOSITION & PROPRIÉTÉS

Substance active Pyrèthrines 25g/L
Synergiste Butoxyde de pipéronyle 250g/L
Type de formulation Concentré émulsionnable à l'eau
État physique Liquide jaune à odeur caractéristique

2. ACTION

Le pyrèthre naturel est une substance active biocide à l'effet choc.
Son large spectre d'action confère au produit une très bonne efficacité sur tous les insectes.
Pas de rémanence. Retraiter en cas de nouvelle infestation.

3. MODE D'EMPLOI ET DOSE

Traitement direct des céréales :

DIGRAIN PYRETHRUM s'utilise au moyen d'un appareil d'application nébulisant le produit à un endroit choisi de façon à obtenir un bon enrobage du grain traité : en pied ou tête d'élévateur ou, à défaut, au niveau du tapis de transfert.

Dose homologuée : 0.012L de produit dans 2L d'eau par quintal de céréales.
Le produit peut être dilué à l'eau avant utilisation. Mélanger avec la quantité d'eau appropriée au système d'application utilisé (selon le débit de la pompe) en respectant toujours la dose de 0.012L de produit dans 2L d'eau par quintal de céréales.

Traitement des locaux de stockage, du matériel de récolte, de stockage et de transport des P.O.V. :

Pour la désinsectisation des locaux de stockage mais aussi des matériels de récolte, de stockage et de transport des produits d'origine végétale, DIGRAIN PYRETHRUM s'applique au moyen d'appareils conçus pour les traitements de volume : générateurs de brouillard ou nébulisateurs à froid.

L'application s'effectue dans des locaux vides, la dose d'utilisation est 200mL dans 1L d'eau pour traiter 1000m³.

Dans le cas d'une utilisation en traitement de locaux ou de cellules, bien suivre les précautions habituelles des traitements spatiaux, notamment en ce qui concerne l'aération complète après traitement.

Les traitements de volumes et de surfaces doivent s'effectuer en absence totale de personnes et d'animaux.

Respecter le délai de réentrée légal : 24h. En cas de nécessité, ne pénétrer dans le local traité que muni d'un masque portant une cartouche de type A2P2 au minimum.

4. CONDITIONNEMENT

Flacons de 1L
Bidons de 10L, 25L
Fûts et containers de 200L, 1000L



DIGRAIN[®]
'PYRETHRUM'

Insecticide concentré pour la destruction des déprédateurs des céréales
AMM n°8800035 (Predex pb / Edialux)

5. PRÉCAUTIONS

Conseils préalables à l'utilisation :

Lire attentivement l'étiquette. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande.

Précautions d'utilisation :

Il est fortement recommandé de porter des gants, un masque respiratoire et des vêtements de protection pendant toutes les opérations de mélange/chargement et traitement. Délai de rentrée : 24h. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surfaces). Eviter les contaminations via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme et des routes. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Pour les instructions de premier secours, contacter le centre anti-poison le plus proche.

Précautions lors du stockage :

Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé.

Gestion des déchets :

Les EVPP (Emballage vide des produits phytopharmaceutiques) et PPNU (produits phytopharmaceutiques non utilisables) peuvent être collectés par la Société ADIVALOR (voir conditions sur www.adivalor.fr) sinon ils doivent être gérés comme déchets dangereux sous la responsabilité du détenteur.